

CONDITIONS GENERALES

B-SHOCK COACHING est une équipe de COACHS à part entière qui propose des programmes d'accompagnement au développement du bien-être physique et mental, individuel ou en groupe, en présentiel ou en ligne.

L'objectif est de prendre en compte chaque personne dans sa spécificité mais aussi dans sa globalité, et de lui apporter une attention particulière pour l'appuyer dans sa recherche d'une vie saine par des conseils divers (exercices physiques adaptés, alimentation saine, méditation, automassages, développement de la présence à soi, ...)

Les programmes sont axés sur un partenariat Coach-Coaché(e). Les coachs de l'équipe sont interchangeables.

Les valeurs de **B-SHOCK COACHING** reposent essentiellement sur la **relation de confiance et le respect mutuel** qu'il entend mettre en avant dans les échanges avec la personne coachée.

Le travail de développement physique et mental qu'il propose prévoit des contacts réguliers qui lui permettront de (re)connaître la personne coachée et de travailler avec elle ses limites et son évolution sportive et personnelle pas à pas.

Dès la signature du contrat, la personne coachée reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve le contenu et l'application des présentes conditions générales, des limites à la responsabilité et de la politique de respect de la vie privée.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir la relation de confiance mais aussi de garantir le respect mutuel, les droits et les obligations qui lient B-SHOCK COACHING et la personne coachée.

1. Abonnement personnel

La personne coachée ne peut en aucun cas céder tout ou partie des droits découlant de son inscription à un tiers, même à un membre de sa famille.

2. Prix et conditions de paiement

Les prix en vigueur lors de l'acceptation par B-SHOCK COACHING du dossier d'inscription de la personne coachée restent d'application toute la durée du suivi telle qu'elle est convenue dans les conditions d'abonnement. En cas de reconduction tacite, ils pourront être revus par B-SHOCK COACHING avec un maximum de 3%/an à la date anniversaire du contrat.

Si l'augmentation de la grille tarifaire est supérieure à 3%/an, l'accord de la personne coachée sera demandé pour l'engagement d'un nouvel abonnement.

Toutes les factures émises sont payables au comptant. Le défaut de paiement, même partiel, d'une facture à échéance impliquera que B-SHOCK COACHING suspendra ses prestations de plein droit jusqu'à entier paiement sans que le temps de suspension ne décale la durée du contrat d'autant. A défaut de paiement dans le délai de 14 jours après mise en demeure de payer, l'abonnement sera alors résilié de plein droit.

Par ailleurs, à défaut de paiement de tout ou partie des sommes dues à échéance, celles-ci seront majorées, de plein droit:

- D'un intérêt de retard de 10% par an. Ainsi que d'une indemnité forfaitaire fixée à 10% du montant dû en

principal à titre de clause indemnitaire avec un minimum de 100€, si le débiteur est une entreprise.

- D'un intérêt de retard au taux maximum prévu par la loi du 4 mai 2023 relative au recouvrement amiable et d'une indemnité forfaitaire fixée également au maximum prévu par cette loi, si le débiteur est un consommateur au sens de la loi.

A noter qu'en cas de rupture unilatérale du contrat par la personne coachée, la totalité du solde de la créance sera immédiatement exigible.

3. Durée

La durée du contrat est déterminée dans les conditions particulières d'abonnement. Celui-ci est reconduit tacitement aux mêmes conditions sans préjudice de l'application de la révision de prix prévue au point 2.

En aucun cas le contrat d'engagement peut être résilié par le coaché avant son terme.

Néanmoins, la tacite reconduction peut être arrêtée moyennant notification par email au minimum 1 mois avant l'activation de celle-ci (fin de contrat).

B-SHOCK COACHING est en droit de décider à tout moment de mettre fin au contrat avant terme, sans indemnité, s'il apparaissait une incompatibilité personnelle entre lui et la personne coachée en cours de contrat.

4. Annulation de séances de coaching

En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances par la personne coachée, quel que soit le motif et sauf autre accord de B-SHOCK COACHING :

- d'une séance individuel (coaching ou autre prestation) plus de 48 heures avant celle-ci, elle sera reportée sans supplément à sa charge. Toute fois en restant dans la durée prévue de son contrat.
- d'une séance de coaching de groupe plus de 24 heures avant celle-ci, elle sera reportée dans la mesure du possible sans supplément. Toute fois en restant dans la durée prévue de son contrat.

En cas d'annulation tardive, la séance de coaching sera comptabilisée comme exécutée et ne pourra être reportée.

En cas d'annulation par B-SHOCK COACHING : Pour toutes prestations, en cas de survenance d'un cas de force majeure (incapacité de travail du coach) ou de manque d'inscriptions suffisantes à une séance en groupe, B-SHOCK COACHING aura le droit d'annuler une séance ou d'en modifier la date. En cas d'annulation, la séance sera dans la mesure du possible reportée.

5. Responsabilité - Limites & Décharge

B-SHOCK COACHING n'est tenu à aucune obligation de résultat. Celui-ci dépend essentiellement de l'implication de la personne coachée dans les programmes proposés.

La responsabilité B-SHOCK COACHING ne pourra notamment pas être recherchée (i) en cas d'accident résultant de l'inobservation par la personne coachée de ses consignes ; (ii) si la personne coachée ne respecte pas les engagements qu'elle prend et garanties qu'elle donne;

Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part de B-SHOCK COACHING quelle que soient les circonstances.

La personne coachée sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

B-SHOCK COACHING est dégagé de toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les séances de sport.

6. État de santé & incapacité

Chaque personne coachée se déclare en bonne santé et physiquement apte à pratiquer des exercices physiques. Elle reconnaît n'avoir caché aucune information, aucune raison médicale ou autre qui l'empêcherait de faire un effort physique. Chaque personne coachée reconnaît avoir pris conseil auprès de son médecin. Un certificat médical d'aptitude physique peut être exigé à tout moment pour les personnes présentant un facteur à risque ou par lesquels B-SHOCK COACHING a un doute de bonne santé.

Il est interdit de participer à une séance de coaching en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures grave en raison du risque de porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité des prestataires de B-SHOCK COACHING ou des autres personnes coachées.

En cas d'incapacité à la pratique sportive de courte durée de la personne coachée (moins de 6 semaines), les séances pourront être reportées via l'application « RESASPORTS » dans la mesure du possible.

B-SHOCK COACHING n'aura toutefois aucune obligation à cet égard et cela n'aura aucune incidence sur la durée du contrat.

En cas d'incapacité à la pratique sportive de plus de 6 semaines, attestée par un certificat médical, des négociations de bonne foi auront lieu entre les parties concernant la suspension, le report, ou la résiliation du contrat à intervenir. En toute hypothèse, tout ou partie de l'abonnement ne sera pas remboursé.

À noter que pour les coachings de groupe, en cas d'absence de plus de 6 semaines, la place (VIP) qu'avait la personne coachée dans un groupe donné ne lui sera plus réservée et B-SHOCK COACHING pourra lui proposer une place dans un autre groupe. Le fait de changer de groupe ne sera pas un motif de résiliation dans le chef de la personne coachée.

7. ROI

Seuls les personnes en ordre de paiement ont accès aux cours. Une tenue sportive propre est de rigueur dans les différents locaux. Il est demandé à chaque personne coachée de prévoir une paire de chaussure de sport ou d'intérieur et de changer de chaussure dès l'arrivée dans la salle. Les chaussures doivent bien évidemment être propres et non marquantes.

Dans un souci d'hygiène, chaque personne doit se munir d'une serviette pour protéger le matériel de la transpiration.

Il est interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans les installations.

Les règles d'utilisation et de sécurité du matériel utilisé doivent être respectées.

B-SHOCK COACHING se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respectera pas le présent règlement.

8. Assurances

L'ensemble des prestataires de B-SHOCK COACHING sont couverts par une assurance en responsabilité civile. Aucune assurance personnelle ou individuelle n'est incluse dans le prix payé.

La personne coachée doit veiller à s'assurer lui-même contre les risques liés aux accidents corporels subis dans la vie privée s'il le souhaite.

9. Confidentialité et traitement des données personnelles

B-SHOCK COACHING assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne.

Les données personnelles des personnes coachées qui ont été communiquées par eux sont destinées à l'usage interne de celle-ci et à la gestion des coachings. Les personnes coachées ont un droit d'accès à ces données et le cas échéant un droit de rectifier celles-ci comme prévu par le RGPD.

10. Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur, afférents aux documents, enregistrements ou vidéos remis ou vendus aux personnes coachées restent sa propriété. La personne coachée ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de B-SHOCK COACHING ses documents, enregistrements ou vidéos.

11. Nullité, loi applicable et compétence en cas de litige

La nullité ou l'inopposabilité d'une des dispositions ou d'une des clauses des présentes conditions générales ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions qui restent pleinement valables.

Les parties conviennent de négocier de bonne foi afin de remplacer de commun accord la disposition ou la clause nulle ou inopposable par une clause dont l'effet est autant que possible identique à celui prévu par la disposition ou la clause litigieuse. Les obligations des parties issues d'une disposition ou d'une clause nulle ou inopposable sont suspendues jusqu'à son remplacement.

Les relations contractuelles entre parties sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit. Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations entre parties est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Neufchâteau (Belgique) mais sera traité prioritairement et préalablement par la voie de la médiation.

12. Généralités

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par échange de mails à l'adresse renseignée par la personne coachée au moment de son inscription ou à l'adresse qu'elle aura renseigné par la suite.